

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

22 avril 2022

KERING ET LE MINISTÈRE DU TRAVAIL SIGNENT UNE CHARTE POUR L'INSERTION



Crédit: ©marcpiasecki - Marc Piasecki / Getty Images for Kering

Kering et le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion ont signé mardi 19 avril 2022 une charte de partenariat pour l'insertion des jeunes, des personnes vulnérables ou en situation de handicap afin de les accompagner sur le marché du travail.

À travers cette charte et les engagements de longue date du Groupe en matière d'insertion, Kering aspire à rester un employeur de choix, et continue à promouvoir la diversité et l'inclusion à tous les niveaux de son organisation.

Avec la signature de cette convention, Kering renforce son soutien au mouvement « Les entreprises s'engagent », dans l'objectif de pérenniser le lien entre l'État et l'Entreprise en faveur de l'emploi de tous les publics.

Le partenariat s'articule autour de trois engagements principaux :

1 jeune 1 solution

Kering s'engage à recruter des jeunes en contrats à durée indéterminée (CDI) et en contrats à durée déterminée (CDD) avec une attention particulière portée aux jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, ainsi qu'aux jeunes en situation de handicap.

K E R I N G



Par ailleurs, le Groupe s'engage à recruter sur tous ses métiers des jeunes en contrat d'alternance et à proposer des stages à des jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, ainsi qu'à des jeunes en situation de handicap.

En ce sens, Kering va établir des partenariats avec des cabinets spécialisés dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap dans toute la France. Par ailleurs, Kering s'associe avec des universités et des écoles afin de favoriser l'insertion professionnelle, diversifier le recrutement et faire évoluer les pratiques de recrutement et de formation.

1 jeune 1 mentor

Kering s'engage par ailleurs à continuer à accompagner les jeunes issus du collège, du lycée et en université, par le biais de tutorats portés par des salariés volontaires à tous les niveaux de responsabilité. Kering a notamment déployé, à ce titre, un programme interne « Giving Back » qui sensibilise et facilite l'engagement des salariés avec des associations proposant du mentorat. Kering octroie ainsi des heures payées à ses salariés, au titre de ces actions volontaires auprès des jeunes.

Insertion

Kering contribue également à l'insertion des jeunes grâce au soutien apporté à diverses associations, via des activités d'accompagnement.

A ce titre, le Groupe organisera des tables rondes de sensibilisation et des ateliers de formation en collaboration avec des associations dédiées. A titre d'exemple, Kering mène un projet tutoré avec plusieurs universités présentes en Ile-de-France.

« Nous sommes heureux de signer cette charte en partenariat avec le Ministère du Travail afin de renforcer notre politique d'insertion professionnelle, orientée notamment vers les jeunes, les personnes vulnérables ou en situation de handicap. Nous œuvrons chez Kering en faveur d'une diversité de nos talents toujours plus grande et accompagnons chacun d'eux dès le début et tout au long de leur carrière. Ce dispositif doit nous permettre d'aller encore plus loin dans cette démarche », a déclaré Béatrice Lazat, Directrice des ressources humaines de Kering.

A propos de Kering

Groupe de Luxe mondial, Kering regroupe et fait grandir un ensemble de Maisons emblématiques dans la Mode, la Maroquinerie et la Joaillerie : Gucci, Saint Laurent, Bottega Veneta, Balenciaga, Alexander McQueen, Brioni, Boucheron, Pomellato, Dodo, Qeelin, ainsi que Kering Eyewear. En plaçant la création au cœur de sa stratégie, Kering permet à ses Maisons de repousser leurs limites en termes d'expression créative, tout en façonnant un Luxe durable et responsable. C'est le sens de notre signature : Empowering Imagination. En 2021, Kering comptait plus de 42 000 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires de 17,6 milliards d'euros.

Contacts

Presse

Emilie Gargatte
Marie de Montreynaud

+33 (0)1 45 64 61 20
+33 (0)1 45 64 62 53

emilie.gargatte@kering.com
marie.demontreynaud@kering.com

Suivez-nous sur

